



# YONNE NATURE ENVIRONNEMENT

Association Départementale de Défense de la Nature et de l'Environnement

Notre association Yonne Nature Environnement a été associée à l'élaboration du PLU d'Appoigny en 2012

L'équipe municipale de l'époque avait été réceptive à nos remarques concernant l'environnement, la protection des espèces protégées avec la création de mares forestières pour compenser la disparition de certains exutoires de drains dans lesquels nichaient des canards colvert et où se reproduisaient des batraciens. La LPO Yonne avait participé aux comptages et aux actions de sauvetage des crapauds dans la traversée des routes des Bries et du parking de l'hôtel.

En relisant le PADD du PLU approuvé, nulle part la ville d'Appoigny ne souhaitait accueillir des activités logistiques, bien au contraire elle souhaitait implanter des activités artisanales et/ou industrielles qui permettraient aux habitants de travailler sur place en empruntant des cheminements doux. Extraits ci-dessous.

## L'ACCUEIL DES STRUCTURES ARTISANALES

*La dynamique économique d'Appoigny est un des éléments moteur de son attractivité. Cela se traduit par un tissu d'entreprises étoffé (ZI des Ruelles) dont il s'agit de garantir les possibilités d'extension au sein de secteurs adaptés.*

*Toutefois, les espaces réservés à ces activités, qui peuvent être nuisantes arrivent aujourd'hui à saturation. Le développement prochain du Parc d'activité des Bries est l'occasion pour la commune de travailler avec l'intercommunalité pour proposer de nouvelles disponibilités pour ses artisans et assurer une diversité de l'offre économique, sur son territoire mais aussi à l'échelle du Nord de l'Auxerrois.*

*L'enjeu pour la commune d'Appoigny est de pouvoir répondre aux PME ou TPE, travaillant dans des secteurs comme l'artisanat, dont les besoins fonciers restent limités mais dont les besoins et la visibilité sont réels.*

*A travers son projet communal, la commune se donne pour objectif de proposer des disponibilités, à destination de ces entreprises, dans le Parc d'Activités, à proximité d'infrastructures d'intérêt ».*

Elle reconnaissait en fin de PADD : « La présence d'infrastructures de transport d'intérêt supra-communal sont un atout pour l'attractivité du territoire mais apportent cependant, avec leur trafic soutenu, leur lot de nuisances sonores pour les riverains. L'ex-N6 et l'A6 sont particulièrement émettrices de bruit. La volonté communale est de limiter le développement aux abords de ces voies pour restreindre le nombre de personnes exposées à ces nuisances ».

**Le PLU a été approuvé le 23 mai 2013 avec le souci de limiter les nuisances sonores du trafic soutenu.**

Puis 10 ans après, le nouveau président de l'agglomération de l'Auxerrois et le nouveau maire d'Appoigny font des choix inacceptables dans le contexte du changement climatique - où l'urgence est de diminuer le plus vite possible les GES (gaz à effet de serre) - en donnant un chèque en blanc à un promoteur immobilier en logistique qui rajoutera une noria de camions sur les routes ! En plus il fait le choix de vendre à perte pour la collectivité, 14 hectares d'AuxRPark... alors que les finances publiques sont malmenées.

D'après les documents mis à disposition, rien de sera dangereux, l'ICPE sera simplement déclarée.

Le bâtiment et le sol seront construits en béton, chauffés au gaz et pour verdier le projet sera équipé de panneaux photovoltaïques installés en toiture (avec un effort de 40 % supplémentaires par rapport à ce que la loi oblige).

Combien de personnes travailleront dans ce lieu ? Personne ne le sait puisque le projet est inconnu ? Mystère ? Mais on prévoit quand même 114 places de parking + 9 places visiteurs.

Pour pratiquer de temps à autres, la traversée d'Appoigny je connais les interminables temps d'attente aux feux rouges et j'ai à chaque fois une pensée pour Pierre Moutard (architecte) qui habitait le long de cet axe et qui est décédé d'un infarctus, vraisemblablement dû aux inhalations des poussières fines émises (PM 2,5 et PM 1) couplées à la combustion des moteurs diesels. Son épouse elle, a développé un cancer.

Petit rappel : Quels sont les dangers des particules fines ?

Par différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation, l'exposition à la pollution de l'air, notamment aux particules fines, **contribue au développement de maladies chroniques telles que des maladies cardiovasculaires, respiratoires ou encore neurologiques, et des cancers.**

Rien n'a été fait par les élus de l'Auxerrois pour améliorer le trafic Nord/Sud mais toutes les dépenses sont englouties par un contournement sud d'Auxerre sur l'axe Est/Ouest. (Enquête en cours). Projet inutile, consommateur d'espaces agricoles, et coûteux. Le Scot du grand auxerrois n'est toujours pas abouti ! Rien n'a été fait non pour mettre en place un PLUi logique et économe en consommation d'espaces et en optimisation des déplacements.

A contrario, ces mêmes élus proposent aujourd'hui (et imposent pour certains) d'implanter cette entreprise à finalité logistique Virtuo Auxerre Développement et entraîne une modification du PLU d'Appoigny qui transforme la finalité même du PADD du PLU **qui excluaient la logistique.**

Nous déplorons le même scénario à Sens avec Panhard développement (devenu Telamon) pour 40 hectares d'entrepôts logistiques... Les gagnants seront les promoteurs immobiliers !

Les habitants d'Appoigny et des Bries, les clients de l'hôtel seront les perdants car aux premières loges pour le bruit et les particules fines.

**Cette modification du PLU d'Appoigny est contraire aux objectifs du PADD et la rend juridiquement vulnérable.**

Quel bilan carbone de cette activité logistique Virtuo? qui satisferait une livraison sous 48 h que demanderait la société? Voir l'article de l'Yonne républicaine du 28 mars 2023.

Virtuo souligne qu'il n'y plus un arbre sur la zone d'activité. Nous pouvons témoigner qu'avant il y avait des champs agricoles, longtemps laissés en jachère. Combien d'arbres Virtuo s'engage-t-il à planter ?

Conclusion

Nous ne pouvons que conseiller aux élus de lire le dernier rapport du GIEC (20 mars 2023) qui s'adresse aux décideurs <https://www.ecologie.gouv.fr/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec> et de proposer des activités industrielles et/ou artisanales qui émettent le minimum de GES : c'est l'urgence. Après, il sera trop tard.

Nous les invitons à venir écouter les conférences des prochaines RADD à Auxerre sur l'urgence climatique pour qu'ils proposent des solutions acceptables climatiquement.

Nous vous demandons de retirer ce projet qui va à contre-sens du GIEC, qui ne repose que sur des promesses non vérifiables et rajoutera du bruit et des pollutions aux habitants les plus proches.

Migennes, le 24 avril 2023

Pour l'association,  
Catherine Schmitt, présidente  
Membre du bureau ATMO BFC  
Parc du Moulin de Préblin 60 avenue Edouard Branly 89400 MIGENNES  
06 32 41 46 88